

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 10 Janvier 2019
P.V. n° 16**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Roland ALLES

Présents : MM. Christophe JOLY – Jean Charles PRUVOST

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Traitement des feuilles de match*
- *Informations*
- *Rappel*

VŒUX

La Commission présente ses vœux de bonne et heureuse année 2019 à tous les clubs de Futsal du Var.

CORRESPONDANCE

SO LA LONDE : Transmet la convocation de Coupe du Var Futsal contre FREJUS FUTSAL.

SP CLARET FUTSAL : Transmet le report de la rencontre contre CSK VAL DES ROUGIERES. Ce match se déroulera le 12/01/2019 à 16h00 au gymnase de Ste Musse.

PROCHAIN TIRAGE COUPE DU VAR FUTSAL

Le tirage au sort du prochain Tour de la Coupe du Var Futsal aura lieu le Jeudi 17 Janvier 2019 à 15h00 au siège du District.

Tous les clubs souhaitant y assister sont cordialement invités.

INFORMATION

Lors de la remise des ballons le Jeudi 06 décembre 2018, les clubs Futsal présents ont réitéré leur demande concernant les jeunes dans le Futsal. Cinq clubs répondent présent et la Commission, sous réserve que ces jeunes joueurs ou joueuses, soient licencié(e)s F.F.F., mettra en place des plateaux. Etant bien entendu que chaque club devra fournir un créneau d'une demi-journée.

Le Comité de Direction du District du Var aidera les clubs quant au prix de la licence, à savoir 5 euros par licence qui seront pris en charge par le District du Var.

Je vous demande de bien vouloir me confirmer par retour de mail votre engagement en stipulant les catégories dans lesquelles vous souhaitez évoluer.

RAPPEL

Il est rappelé aux clubs « hors Toulon » d'envoyer impérativement la planification des rencontres au District du Var.

*Prochaine réunion
Jeudi 17 Janvier 2019*

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Roland ALLES